

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MR COLLARD DAMIEN

3 impasse saint-Laurent

51150 Vraux

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/10/2025	F01251000043	412750	F01251000043	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Collard					
NFB353A350	C35/45 XA2/XD3 S3 Dm20 CEM3 350	7.5	M3	134.00	1,005.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	7.5	UN	1.50	11.25	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	7.5	UN	2.50	18.75	20 %
552	REP	7.5	UN	1.68	12.60	20 %
	CHQ CA 9168620					
	Règlement le 16/10/2025 du montant : 1257.12 € par : CHEQUE					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 30/10/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,047.60 €
Total TVA :	209.52 €
Total TTC :	1,257.12 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01251000043	F01251000043	30/10/2025	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 276033 Collard						
17/10/2025	001123040	412750	NFB353A350	C35/45 XA2/XD3 S3 Dm20 CEM3 35	7.5	M3
17/10/2025	001123040	412750	552	ECO-PARTICIPATION	7.5	UN